



LIVRET D'ACCUEIL

MATERNITÉ
HÔPITAL SUD



PÔLE FEMME-ENFANT



Informations pratiques

Site Internet de la maternité
<http://maternite.chu-rennes.fr>

Site Internet du CHU de Rennes
www.chu-rennes.fr

Standard de l'hôpital Sud
Tél. 02 99 28 43 21

Urgences maternité 24h/24
Tél. 02 99 26 59 64

Adresse
Maternité - Hôpital Sud - 16, boulevard de Bulgarie - BP 90347
35203 Rennes cedex 2

Comment venir

Métro : ligne A, station Le Blosne [à la sortie du métro, emprunter la rue de Roumanie puis suivre la signalétique "Hôpital Sud"]

Bus : ligne 13 - arrêt Hôpital Sud

BIENVENUE À LA MATERNITÉ DU CHU DE RENNES

Madame, Monsieur,

L'équipe de la maternité vous souhaite la bienvenue et vous propose ce guide afin de vous donner quelques informations pratiques. Vous retrouverez également toutes ces informations sur le site Internet de la maternité (<http://maternite.chu-rennes.fr>).

Des soins et un accompagnement personnalisés...

Notre état d'esprit : "le respect de la physiologie, dans un environnement de sécurité médicale optimale".

Notre priorité : offrir à chaque mère et à chaque couple parental **un accompagnement global personnalisé**, dès les consultations prénatales, lors de l'accouchement et jusqu'à la sortie de la maternité avec votre enfant.

Dès le suivi de grossesse, notre équipe vous accompagne pour préparer votre retour à domicile en toute sérénité.

La maternité du CHU de Rennes est engagée dans une démarche de santé environnementale dont l'objectif est de vous accompagner pour adopter les réflexes favorables à la santé.

L'accueil de votre conjoint(e) (ou de l'accompagnant de votre choix) est aussi une de nos priorités et nous faisons tout notre possible pour favoriser sa présence auprès de vous et de votre enfant en salle de naissance et pendant le séjour en suites de naissance.

Si vous avez le projet de vivre un accouchement naturel pour la naissance de votre enfant, vous pouvez vous adresser à "**La bulle**" et bénéficier d'un suivi personnalisé au sein de notre **filière physiologique**. Notre maternité de niveau III permet également la prise en charge des grossesses à risque et l'accueil des nouveau-nés nécessitant une prise en charge pédiatrique. La maternité de l'hôpital Sud est un service du centre hospitalier universitaire. Avec votre accord, vous serez donc amenés à rencontrer des étudiants en santé (étudiants sages-femmes, externes et internes en médecine, étudiants auxiliaires de puériculture...).

Les usagers ne peuvent contester un agent public, refuser d'être avec d'autres usagers ou exiger une adaptation du fonctionnement. Cependant, le service s'efforce de prendre en considération les convictions de chacun dans le respect des règles auquel il est soumis et de son bon fonctionnement.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous souhaitons une bonne lecture.





1. LE DÉROULEMENT ET LE SUIVI DE VOTRE GROSSESSE





Rendez-vous pour consultations

En ligne :

www.chu-rennes.fr
ou [www.doctolib.fr/
maternite/rennes/
maternite-chuennes](http://www.doctolib.fr/maternite/rennes/maternite-chuennes)
(Maternité - CHU
de Rennes)

Tél. 02 99 26 71 20

Rendez-vous pour échographies de grossesse

(12^e, 22^e et
32^e semaines
d'aménorrhées -
SA, échographies
spécifiques sur
prescription)

Tél. 02 99 26 71 39

Mémo rendez-vous

Votre mémo
rendez-vous est à
retrouver **en page 28**.

1.1 LES CONSULTATIONS

Vous pouvez effectuer toutes vos consultations prénatales au CHU de Rennes, de la déclaration de grossesse à l'accouchement. Si votre grossesse est suivie par un professionnel libéral, il est nécessaire d'effectuer **les consultations des 8^e et 9^e mois à la maternité**.

Les consultations sont assurées par des sages-femmes ou par des médecins gynécologues obstétriciens, si votre grossesse le nécessite. Une **consultation obligatoire d'anesthésie est à programmer au 8^e mois**.

À chaque consultation le médecin ou la sage-femme doit analyser les résultats des examens que vous avez réalisés en ville. Pour faciliter votre prise en charge :

- Pensez à activer **Mon espace santé**.
Vous pouvez activer dès maintenant votre profil Mon espace santé à l'aide de votre carte Vitale et du code provisoire reçu par courriel ou courrier en cliquant sur le bouton "Activer Mon espace santé" situé sur la page d'accueil du site www.monespacesante.fr
Retrouvez en vidéo comment **activer votre profil Mon espace santé** :



- Pensez à venir avec vos résultats d'échographies et de prise de sang **sur papier**.

Le centre de prélèvement de l'hôpital peut réaliser les prises de sang et les analyses d'urine prescrites en consultation.

Par ailleurs, il vous est possible de bénéficier d'une consultation avec :

- Un(e) diététicien(ne) - Tél. 02 99 26 71 20 (secrétariat) ;
- Un(e) psychologue - Tél. 02 99 26 67 61 ;
- Un(e) pédopsychiatre - Tél. 02 99 51 06 04 ;



Votre dossier de pré-admission

Pour préparer votre hospitalisation en maternité, une information vous sera donnée concernant :

- la personne de confiance ;
- la personne à prévenir ;
- les directives anticipées ;
- le choix chambre double/chambre seule (un tarif particulier par jour d'hospitalisation est appliqué. Il est conseillé de consulter préalablement votre mutuelle pour vérifier la prise en charge de cette dépense).

- Un(e) assistant(e) sociale - Tél. 02 99 26 71 08 (secrétariat) ;
- Le SAFED (Service d'aide aux femmes enceintes en difficulté) Tél. 02 99 02 34 20 ;
- Un(e) infirmier(e) de l'équipe de liaison et de soin en addictologie (ELSA) - Tél. 02 99 26 71 20 (secrétariat) ;
- Une sage-femme pour le sevrage tabagique (tous les lundis matins) - Tél. 02 99 26 71 20 ;
- Une sage-femme pour les victimes de mutilations sexuelles féminines - Tél. 02 99 26 71 20 ;
- Une sage-femme acupuncteur(trice) (anxiété, nausées, vomissements, aide au sevrage tabagique, douleurs type lombalgies, sciatalgies, douleurs ligamentaires, douleurs pelviennes) - Doctolib ou Tél. 02 99 26 71 20 ;
- Une sage-femme consultante en lactation - Doctolib ou Tél. 02 99 26 71 20.

Reconnaissance anticipée par le père

La reconnaissance peut se faire avant la naissance **dans n'importe quelle mairie**, quels que soient le lieu de naissance de l'enfant, votre domicile, votre nationalité ou celle de l'enfant.

Vous devez présenter les documents suivants :

- Justificatif d'identité ;
- Justificatif de domicile (lieu d'habitation officiel et habituel) ou de résidence (lieu où une personne habite effectivement et de façon stable mais qui n'est pas forcément son domicile) **de moins de 3 mois**.





Information CAF/CPAM

Le **Guide des parents d'Ille-et-Vilaine** propose des informations pratiques et utiles, couvrant des sujets essentiels tels que la déclaration de grossesse, les suivis médicaux, les congés parentaux, et les différents modes d'accueil pour les enfants.

Vous y trouverez également des conseils pour que la grossesse se déroule le mieux possible, des informations sur les aides financières disponibles, et des ressources pour les parents confrontés à des situations particulières comme les grossesses multiples ou la naissance prématurée.

<https://www.calameo.com/read/0005758114f59353c0218>

1.2 LA PRÉPARATION À LA NAISSANCE ET À LA PARENTALITÉ

L'entretien prénatal

L'entretien prénatal individuel ou en couple est obligatoire. Il fait partie de la préparation à la naissance et à la parentalité. Il peut être réalisé par votre sage-femme, votre médecin traitant ou votre gynécologue. Il peut également être réalisé au CHU par une sage-femme. C'est un moment d'échanges entre vous et la



sage-femme : **le début de votre projet de naissance**. Cet entretien est l'occasion d'aborder votre vécu de la grossesse, vos souhaits et vos besoins pour vous accompagner au mieux.

Le bilan prénatal de prévention

Il est important de prendre **contact** avec une sage-femme libérale dès la déclaration de grossesse et si possible avant la 24^e semaine d'aménorrhée pour réaliser **le bilan prénatal de prévention**, et ce même si vous ne souhaitez pas faire suivre votre grossesse uniquement par une sage-femme.

Ce bilan intègre notamment des informations sur votre suivi, il vous permet de faire le point sur l'alimentation, les vaccinations, votre santé (alcool, tabac, autres addictions, sport, environnement...), ainsi qu'une information relative au bilan bucco-dentaire du 4^e mois.

Le bilan prénatal est essentiel pour **préparer** au mieux **votre retour à domicile** après votre accouchement et anticiper les différents modes d'accompagnement et de suivi pour vous et votre nouveau-né.

Les séances de préparation à la naissance

en petit groupe

Sur inscription (Tél. : 02 99 26 71 20), le CHU vous propose deux possibilités :

Sept séances dans la salle de préparation à la naissance

Les sages-femmes vous proposent un accompagnement global pour vous et votre conjoint(e). Les séances sont axées sur l'échange avec les parents et la réflexion sur la parentalité, en tenant compte de la diversité des couples et des projets de naissance. Afin de compléter cet accompagnement, une écoute corporelle et une détente physique vous seront proposées.

Cinq séances dans le bassin aquatique et deux séances dans la salle de préparation à la naissance

Les sages-femmes vous accueillent en petit groupe pour cinq séances en bassin (au niveau -1 de l'hôpital Sud). Ces séances sont axées sur la préparation physique puis une détente, offrant ainsi un moment d'échange autour de la grossesse et de la parentalité, en tenant compte de la diversité des couples et de leurs projets.





Les cinq séances en bassin seront complétées par deux cours en salle de préparation à la naissance. Les sages-femmes vous accueilleront ainsi que votre conjoint(e) pour vous apporter un moment d'échange plus axé sur l'accouchement et la parentalité.

Les réunions d'information et de présentation de la maternité du CHU

Nous vous proposons des **réunions d'information** et présentation de la maternité du CHU de Rennes animées par une sage-femme de l'équipe. Elle vous présente la maternité en photos et répond à vos questions.

Ces réunions sont accessibles sans inscription et se déroulent au niveau -1 (rez-de-jardin) de l'hôpital Sud - salle de conférence A. Vous trouverez les dates de ces réunions sur le site Internet de la maternité dans la rubrique "Actualités", sur les panneaux d'affichage et au secrétariat.

Les réunions d'information "Rythmes et besoins du nouveau-né/allaitement maternel"

Les sages-femmes et puéricultrices vous proposent des séances d'information sur **les rythmes et besoins du nouveau-né** ainsi que





l'allaitement maternel. Elles s'adressent à toutes les femmes ainsi qu'à leurs conjoint(e)s.

Ces séances sont accessibles sans inscription et se déroulent au 2^e étage de l'hôpital Sud - salle de réunion d'obstétrique.

Vous trouverez les dates de ces séances sur le site Internet de la maternité dans la rubrique "Actualités", sur les panneaux d'affichage et au secrétariat.

Les ateliers santé environnement



Nous vous proposons des ateliers pratiques, collectifs et interactifs sur la santé environnementale animés par des sages-femmes formées. Ces ateliers sont possibles uniquement sur inscription (Tél. 02 99 26 71 20).

Accéder à toutes les dates des réunions d'informations et ateliers, sur le site Internet de la maternité.



1.3 LE DIAGNOSTIC ANTÉNATAL

Sur indication médicale, le centre de diagnostic anténatal réalise des consultations spécialisées et des examens complémentaires. Il est situé au rez-de-chaussée de l'hôpital Sud au niveau du service d'échographie.

Tél. 02 99 26 59 26.



ReMaBreizh

La maternité du CHU de Rennes contribue au ReMaBreizh, Registre des anomalies congénitales de Bretagne. Celui-ci recense depuis 2011 les données relatives aux anomalies congénitales sur toute la Bretagne.

Pour plus d'informations : www.chu-rennes.fr/remabreizh



1.4 LA SURVEILLANCE DES GROSSESSES À RISQUES

L'unité de surveillance ambulatoire des grossesses

(SAG) réalise :

- Des consultations de surveillance des **grossesses nécessitant un suivi rapproché** (fœtus de petit poids pour l'âge gestationnel, diabète préexistant à la grossesse, pathologies hypertensives de la grossesse, suivi de pathologies fœtales) ;
- Des consultations de **surveillance de fin de grossesse** ;
- L'éducation thérapeutique (ETP) de **diabète gestationnel** ;
- Des **hospitalisations de jour** pour l'administration de médicaments de la réserve hospitalière (fer IV, immunoglobuline).



Modalité de prise de rendez-vous :

L'unité de suivi des grossesses à risques

L'unité de grossesses à risques est destinée au suivi des grossesses nécessitant **une surveillance en hospitalisation**. Elle est située au 2^e étage de l'hôpital Sud, à proximité immédiate des salles de naissance.

Tél. 02 99 26 58 91.

1.5 LES URGENCES MATERNITÉ

Pendant votre grossesse, il y a des situations où vous vous demandez s'il faut **consulter en urgence**.

En cas de doute, vous pouvez :

- contacter votre médecin ou votre sage-femme ;
- téléphoner à l'accueil des urgences maternité.

Les urgences maternité sont situées au 2^e étage de l'hôpital Sud et accessibles 24h/24.



*Urgences
maternité
24h/24*

Tél. 02 99 26 59 64

Votre valise pour la maternité

INDISPENSABLE POUR MAMAN

- Nécessaire de toilette
- Serviettes de toilette
- Chaussons
- Peignoir ou robe de chambre
- Pyjamas, chemises de nuit
- Protections hygiéniques (super absorbantes) et culottes lavables ou à usage unique
- Brumisateur
- Thermomètre pour maman & bébé
- Un coussin de positionnement (si vous en possédez un)

INDISPENSABLE POUR BÉBÉ

- 3 turbulettes
- 2 brassières de laine
- 2-3 bonnets (différentes tailles)
- Chaussons ou chaussettes
- Tenues complètes (6 bodys et 6 pyjamas chauds à manches longues)
- Une cuillère pour bébé (administration des vitamines)
- 1 thermomètre de bain
- 1 coque ou nacelle pour le jour de la sortie
- Quelques couches 2-5 kg pour la sortie
- Une veilleuse à piles si vous en possédez une

Le reste du matériel est prêté par le service, mais vous pouvez aussi, pendant le séjour, habiller votre enfant avec les vêtements que vous aurez apportés.



Attention !

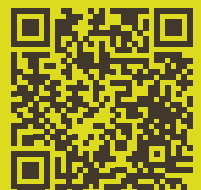
Avant sa première utilisation, pensez à laver le linge.

Pourquoi ?

Des substances chimiques peuvent se trouver dans les habits neufs de bébé.

Certaines périodes de la vie, comme celles du développement de l'enfant, sont plus sensibles à l'exposition aux substances chimiques.

Plus d'informations :
www.1000-premiers-jours.fr/fr/coin-bebe/linge





2. VOTRE ACCOUCHEMENT



2.1 L'ACCUEIL À LA MATERNITÉ

Une sage-femme et un(e) aide-soignant(e)/auxiliaire de puériculture vous accueillent 24h/24 au sein des urgences maternité situées au 2^e étage de l'hôpital Sud, à l'entrée des salles de naissance.

L'équipe des salles de naissance est composée de sages-femmes, étudiants sages-femmes, médecins gynécologues-obstétriciens, anesthésistes, pédiatres, internes, infirmier(e)s anesthésistes, auxiliaires de puériculture/aides-soignant(e)s. Les équipes sont composées d'hommes et de femmes.

La sage-femme assure votre suivi médical ainsi que celui de votre bébé. Les médecins gynécologues-obstétriciens, anesthésistes et pédiatres sont présents à tout moment en cas de besoin.

Le **secteur de naissance** est composé de salles de naissance, d'un bloc opératoire intégré pour les césariennes et d'une chambre de naissance dédiée aux projets d'accouchements sans recours à l'analgésie péridurale.

2.2 LES DOCUMENTS À APPORTER

Lors de votre venue, vous devez apporter :

- le justificatif d'identité de la mère, le livret de famille et/ou la reconnaissance anticipée pour les couples non mariés ;
- la carte de sécurité sociale (carte Vitale) – la carte de mutuelle (pour facturation de la chambre seule) ;
- les documents de pré-admission remplis et signés (personne de confiance, personne à prévenir, choix chambre double/chambre seule) ;
- tous les documents concernant la grossesse (examens de laboratoire : y compris ceux de la déclaration de grossesse, échographies, radiographies, lettre de la sage-femme ou du médecin, carte de groupe sanguin).



Si vous n'avez pas accouché à la date prévue

Vous devez prendre rendez-vous le jour du terme.

Tél. 02 99 26 58 96
les jours ouvrables
de 8 h 30 à 16 h 30

Tél. 02 99 26 59 64
nuit, week-ends
et jours fériés

À savoir

À tout moment, vous restez libre de changer de projet. Si vous désirez une péridurale, vous êtes alors orientée dans une salle de naissance pour sa pose et la suite de l'accouchement.

La chambre de naissance

Conçue pour les parents qui souhaitent un accouchement naturel au plus proche de la physiologie, cette salle dispose d'équipements vous permettant de vous mobiliser et de vous relaxer tout au long du travail. Une sage-femme est présente pour vous accompagner et vous soutenir dans votre projet personnalisé.





3. VOTRE SÉJOUR





La maternité du CHU de Rennes est constituée de 56 lits de suites de naissance répartis sur 3 unités.

Quatre chambres Kangourou vous permettent d'être hospitalisée dans la même chambre que votre enfant s'il nécessite une prise en charge pédiatrique pour une pathologie bénigne.

3.1 VOTRE **PRISE EN CHARGE** ET CELLE DE VOTRE/VOS BÉBÉ(S)

La sage-femme assure votre suivi médical et celui de votre bébé en collaboration avec l'aide-soignant(e)/auxiliaire de puériculture. Nous respectons votre rythme et votre intimité, tout en nous assurant de votre sécurité médicale et de celle de votre nouveau-né, avec des **soins et un accompagnement adaptés à vos besoins**.

Le pédiatre suit les nouveau-nés nécessitant une surveillance particulière, et réalise l'examen de sortie de tous les bébés. Sur prescription du pédiatre, une puéricultrice peut réaliser une surveillance plus rapprochée pour les bébés qui en ont besoin sans toutefois nécessiter de transfert dans un service de néonatalogie.

Si votre enfant est hospitalisé dans l'une des unités de néonatalogie, vous pouvez aller le voir jour et nuit.

Le médecin obstétricien et l'interne de suites de naissance réalisent, en collaboration avec la sage-femme, le suivi des patientes ayant accouché par césarienne ou présentant une pathologie.

D'autres intervenants peuvent participer à votre prise en charge (diététicienne, psychologue, assistante sociale) : **parlez-en à la sage-femme**.



Le dépistage néonatal

Il est proposé aux parents de chaque nouveau-né. Ce dépistage, couramment appelé "test de Guthrie" repose sur le prélèvement de quelques gouttes de sang que l'on dépose sur un papier buvard. Il permet de repérer certaines maladies le plus tôt possible, avant même l'apparition de signes. En cas de besoin, les enfants sont alors suivis et accompagnés dès leurs premières semaines de vie. Cette prise en charge très précoce permet à ces enfants de grandir et de se développer normalement.

Pour en savoir plus :
<https://depistage-neonatal.fr>

3.2 VOTRE SÉJOUR AU QUOTIDIEN

Les repas : un choix vous est proposé par l'aide-soignante/auxiliaire de puériculture.

Pour votre conjoint(e), une offre "accompagnant" est proposée à la cafétéria dans le hall d'accueil, avec possibilité de réservation selon différentes formules : petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner.

Un espace parental convivial (salon la Parent'aise) pour stocker et prendre vos repas apportés à l'hôpital est à votre disposition au rez-de-chaussée de l'hôpital Sud.

Le téléphone, la télévision et l'accès Wi-fi sont disponibles dans votre chambre. La télévision et le Wi-fi sont en accès gratuit.

Les bibliothécaires proposent des prêts gratuits de livres et de CD.

En période épidémique, pour protéger bébé, **les visites** à la maternité **peuvent être limitées et le port du masque obligatoire. Les visites du coparent sont libres.**

Pour vivre le plus sereinement possible les premiers jours avec votre bébé, il est préférable de limiter au maximum les visites qui devront si possible être très courtes et de refuser celles de personnes présentant des signes infectieux.

La visite de la fratrie est possible pendant le séjour, **sous réserve que les enfants ne présentent aucun signe infectieux** (rhume, toux, fièvre...).

Un produit hydroalcoolique est à appliquer sur les mains lors de **chaque entrée dans le service.**



Lit accompagnant

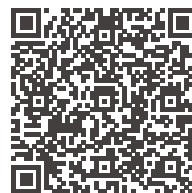
Chaque chambre seule dispose d'un lit accompagnant.

Le tarif est affiché dans la chambre.



3.3 LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

La **déclaration de naissance** peut être établie à la maternité si vous le souhaitez. Vous trouverez les modalités et les pièces à fournir sur le site Internet de la maternité à la rubrique "**Votre séjour > La déclaration de naissance**".





4. VOTRE SORTIE



4.1 DURÉE DU SÉJOUR

La durée de séjour est variable en fonction du déroulement de votre grossesse et de votre accouchement et définie par l'équipe médicale assurant votre prise en charge.

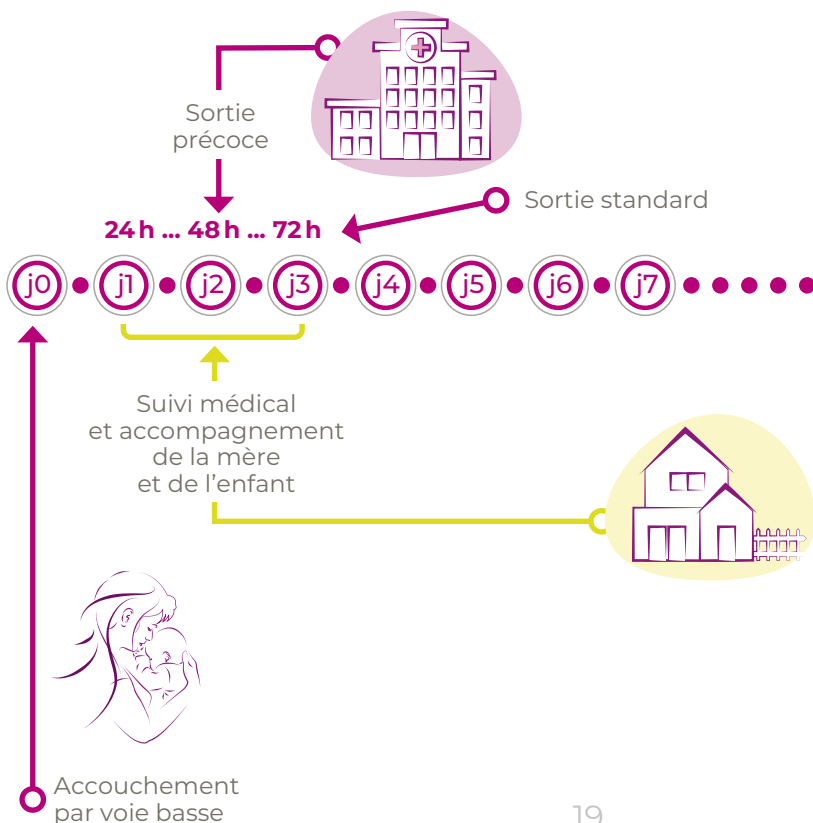
- La durée de séjour standard en maternité est de :
 - 72 h à 96 h après un accouchement voie basse ;
 - 96 h à 120 h après un accouchement par césarienne ;

Si vos suites de couches se déroulent normalement et que votre bébé est en bonne santé, vous pouvez bénéficier d'une sortie précoce.

La sortie précoce doit être anticipée pendant la grossesse, lors du bilan prénatal **avec votre sage-femme libérale.**

Cette sortie précoce ne sera possible **qu'avec accord médical pour vous et votre enfant.**

- La sortie précoce est possible entre :
 - 24 h et 72 h après un accouchement voie basse ;
 - 24 h à 96 h après un accouchement par césarienne.



Le retour à la maison

Les sorties ont lieu le matin (après avis médical). Si la personne qui vient vous chercher n'est pas disponible, vous serez invitée à patienter dans le hall. Assurez-vous que vous avez en votre possession le carnet de santé de votre bébé et votre carte de groupe sanguin.

Donnez-nous votre avis...

Afin de nous aider à améliorer la qualité de nos services, nous vous remercions de bien vouloir répondre au questionnaire de satisfaction en flashant le QR Code sur le flyer remis à votre arrivée ou directement sur le site Internet de la maternité : **"Accueil > Votre sortie > Donnez-nous votre avis > Questionnaire de satisfaction"**.

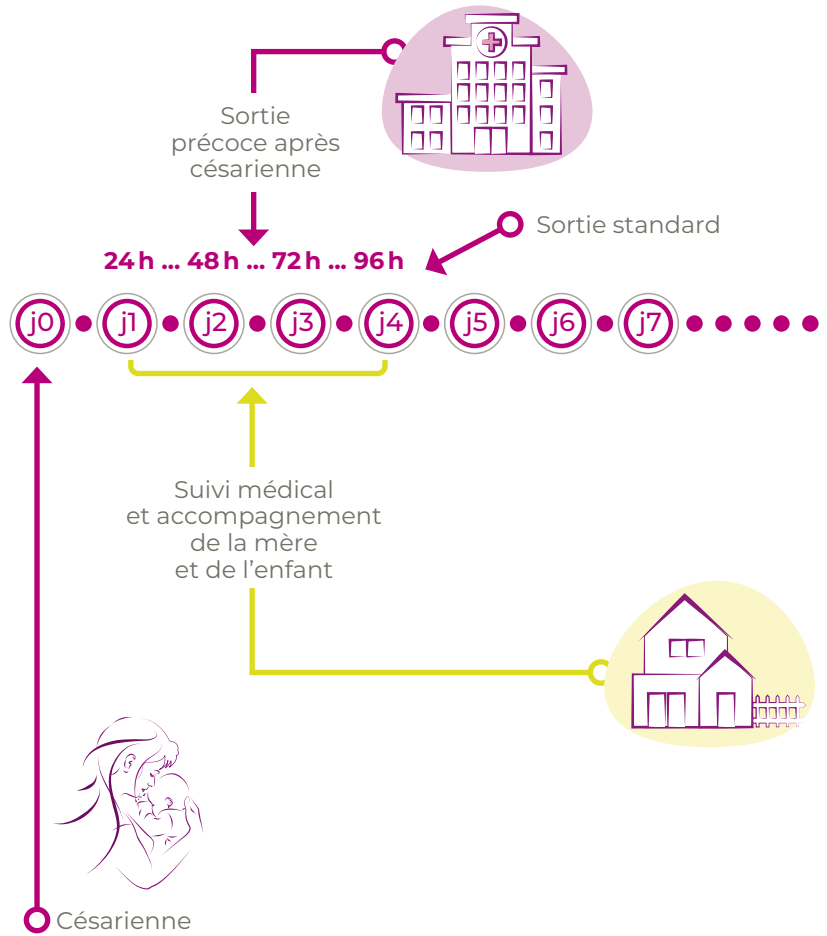




Différents types d'accompagnements sont proposés à votre sortie. Ils peuvent se combiner :

- Le professionnel ayant suivi votre grossesse, **sage-femme ou médecin** ;
- **La PMI** (protection maternelle et infantile) ;
- **L'HAD** (hospitalisation à domicile).

Vous devez donc **anticiper votre sortie de maternité**. Choisissez, avant votre accouchement, la sage-femme ou le médecin qui assurera votre suivi médical et celui de votre bébé et prenez contact avec elle/lui pour prendre rendez-vous.



Prise en charge des frais du suivi médical après accouchement

L'ensemble de votre suivi médical sera pris en charge à 100 % par votre assurance maternité jusqu'au 12^e jour après l'accouchement ; celui de votre bébé sera pris en charge à 100 % pour les examens réguliers et obligatoires réalisés par le médecin, et certains examens de suivi mère-enfant réalisés par la sage-femme, à domicile, jusqu'à son 7^e jour.

À partir du 8^e jour après l'accouchement, son suivi médical sera pris en charge au titre de la maladie. Il peut être assuré sans avance de frais dans les services de PMI.



4.2 SUIVI MÉDICAL AU RETOUR À DOMICILE

Après la sortie de la maternité, il est prévu un suivi médical pour vous et votre enfant. Ce suivi est défini selon la durée de votre séjour, standard ou précoce et est réalisé préférentiellement à domicile par votre sage-femme libérale ou de PMI ou votre médecin.

Votre suivi après un séjour standard :

- La 1^{re} consultation est **systematique** et effectuée dans **la semaine après la sortie** ;
- La 2^e consultation est **recommandée** et est planifiée selon l'appréciation du professionnel de santé en charge de votre suivi ;
- D'autres consultations peuvent être réalisées en fonction des éléments médicaux à surveiller et/ou de vos besoins.

Votre suivi après une sortie précoce :

- La 1^{re} visite est **systematique** et effectuée dans les **24 h après la sortie** ;
- La 2^e visite est **systematique** et est réalisée dans **la semaine suivant la sortie**, planifiée selon vos besoins et l'appréciation du professionnel en charge de votre suivi ;
- La 3^e visite est **recommandée** et des visites supplémentaires peuvent être réalisées en fonction des éléments médicaux à surveiller et/ou vos besoins.

Les séances postnatales :

Deux séances de suivi postnatal avec une sage femme. Ces séances peuvent être réalisées en cas de besoin, du 8^e jour jusqu'à la 14^e semaine après l'accouchement. Elles sont prises en charge par l'Assurance Maladie à 100 % jusqu'au 12^e jour après la naissance et à 70 % au-delà.

Le suivi de votre enfant :

Une consultation doit être réalisée entre J6 et J10 **préférentiellement chez un pédiatre** (libéral ou de PMI) ou un médecin généraliste ayant l'expérience des nouveaux-nés.

Suivi de l'allaitement

Des consultations de suivi d'allaitement maternel sont assurées par les sages-femmes de notre équipe le **mardi matin** et le **jeudi matin** aux consultations externes de gynécologie-obstétrique situées aux rez-de-chaussée de l'hôpital Sud.

Sur rendez-vous
Doctolib ou
Tél. 02 99 26 71 20

Ne restez pas isolée

En cas de tristesse, irritabilité, sentiment de culpabilité : parlez aux professionnels de santé qui vous entourent (sage-femme, médecin, professionnels de PMI...).

Demandez l'aide de votre entourage

Il est normal d'être fatiguée : prenez soin de vous et ménagez-vous.

Voir **page 26**
"Accompagnement à la parentalité".



4.3

SUIVI MÉDICAL À PARTIR D'UN MOIS ET PLUS

L'entretien postnatal précoce sera effectué par un médecin ou une sage-femme entre la 4^e et la 8^e semaine suivant l'accouchement. L'objectif de cet entretien est la prévention de la dépression post-partum. En effet le baby blues concerne 50 à 80 % des femmes qui accouchent. De plus, 10 à 20 % des mères et 8 à 10 % des co-parents sont touchés par une dépression post-partum dans les semaines suivant l'accouchement.

La consultation postnatale est prévue entre 6 et 8 semaines après l'accouchement et peut être réalisée par votre sage-femme libérale, une sage-femme de la maternité, le médecin qui a suivi votre grossesse (examen clinique, évaluation pelvi-périnéale et abdominale en vue d'une prescription de rééducation, choix d'une méthode de contraception).





LA FILIÈRE PHYSIOLOGIQUE : LA BULLE



*Rendez-vous
pour inscription*

Tél. 02 99 26 71 20

Au sein d'une unité spécialement aménagée, **la filière physiologique La bulle** accueille les femmes et les couples souhaitant bénéficier d'un accompagnement au plus proche de la physiologie de la naissance et **vivre un accouchement naturel** sans recours à l'analgésie péridurale.

À qui s'adresse La bulle ?

La bulle est un environnement de soutien qui **propose un accompagnement personnalisé de la grossesse**, de l'accouchement et des lendemains de la naissance, tout en respectant le processus physiologique de ces différentes étapes.

Cette filière est destinée aux patientes présentant une grossesse reconnue à bas risque et sans antécédent particulier. Elle propose un accompagnement global (consultations, préparation, entretien) fondé sur le respect du projet exprimé par les couples.

Les sages-femmes de La bulle proposent des **réunions d'information**, un samedi par mois à 10 h, au 2^e étage de l'hôpital Sud - salle de réunion de la maternité. Les dates sont disponibles sur le site Internet de la maternité.



Préparation, accompagnement et suivi postnatal

Le suivi de la grossesse y est assuré par une sage-femme référente, celui-ci pouvant commencer dès le début de la grossesse ou au plus tard au 8^e mois en relais d'une sage-femme libérale, d'un médecin généraliste ou d'un obstétricien.

La préparation à la naissance et à la parentalité est également proposée au sein de La bulle.

Durant le travail, une sage-femme de La bulle accompagne le couple dans la **chambre de naissance dédiée, en binôme avec une auxiliaire de puériculture/aide soignante**.

Enfin, selon des critères définis, les patientes peuvent bénéficier d'un retour précoce et d'un suivi post natal à domicile dès le jour de l'accouchement ou bien choisir une hospitalisation dans l'unité de suites de naissance physiologique.

En résumé

La bulle, c'est une équipe de sages-femmes avec des locaux dédiés, au 6^e étage de l'hôpital Sud, dans le service de maternité 6, comprenant un espace de consultations, une salle de préparation à la naissance et à la parentalité, mais aussi des locaux mutualisés : la chambre de naissance au sein du bloc obstétrical et trois chambres avec lit accompagnant.



SOUTIEN EN PSYCHO-PÉRINATALITÉ



ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Devenir parent est un moment unique dans une vie, qui s'accompagne de modifications physiques, émotionnelles et psychologiques. La grossesse et par la suite l'arrivée du bébé peuvent parfois créer de l'appréhension, des inquiétudes.

Si vous ressentez le besoin d'en discuter, sachez que vous pouvez contacter différents professionnels.

Ressources prises en charge pour un soutien en psycho-périnatalité

Le professionnel référent pour votre suivi de grossesse et votre suivi en postnatal

- Médecin généraliste, gynécologue ou sage-femme

Le professionnel qui suit votre enfant

- Médecin généraliste, pédiatre, puéricultrice de la PMI

Les psychologues du réseau périnatal Bretagne

Pendant la grossesse ou après la naissance et jusqu'au un an de l'enfant, les psychologues peuvent accompagner les parents. Ils peuvent être contactés directement sur leur ligne téléphonique professionnelle.

Pour le CHU de Rennes :

Tél. **06 58 80 08 55 / 06 78 00 53 73 / 06 38 81 70 73**

L'association maman blues 35

Elle propose des groupes de paroles de façon gratuite en visio ou en présentiel.

- www.maman-blues.fr





MÉMO RENDEZ-VOUS



VOS RENDEZ-VOUS

Pendant la grossesse

12^e SA/1^{re} échographie de datation

Le __/__/__ à __ h__

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) :

N° de téléphone : __/__/__/__

à la maternité en libéral : adresse

3^e mois/1^{re} consultation prénatale - déclaration de grossesse

Le __/__/__ à __ h__

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) :

N° de téléphone : __/__/__/__

à la maternité à la PMI en libéral : adresse

4^e mois/2^e consultation prénatale

Le __/__/__ à __ h__

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) :

N° de téléphone : __/__/__/__

à la maternité à la PMI en libéral : adresse

4^e mois dans l'idéal/entretien prénatal

Le __/__/__ à __ h__

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) :

N° de téléphone : __/__/__/__

à la maternité à la PMI en libéral : adresse

5^e mois/3^e consultation prénatale

Le __/__/__ à __ h__

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) :

N° de téléphone : __/__/__/__

à la maternité à la PMI en libéral : adresse

22^e SA/2^e échographie

Le __/__/__ à __ h__

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) :

N° de téléphone : __/__/__/__

à la maternité en libéral : adresse





6^e mois/4^e consultation prénatale

Le __/__/__ à __ h__

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) :

N° de téléphone : __/__/__/__

à la maternité à la PMI en libéral : adresse

7^e mois/5^e consultation prénatale

Le __/__/__ à __ h__

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) :

N° de téléphone : __/__/__/__

à la maternité à la PMI en libéral : adresse

32^e SA/3^e échographie

Le __/__/__ à __ h__

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) :

N° de téléphone : __/__/__/__

à la maternité à la PMI en libéral : adresse

à la
maternité

8^e mois/6^e consultation prénatale

Le __/__/__ à __ h__

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) :

N° de téléphone : __/__/__/__

8^e mois/consultation avec l'anesthésiste

Le __/__/__ à __ h__

Nom du médecin :

N° de téléphone : __/__/__/__

9^e mois/7^e et dernière consultation prénatale

Le __/__/__ à __ h__

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) :

N° de téléphone : __/__/__/__

VOS RENDEZ-VOUS

Après l'accouchement

Dans la semaine qui suit la sortie de maternité (si possible dans les 48h)/1^{re} consultation de suivi

Le __/__/__ à __ h__

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) :

N° de téléphone : __/__/__/__

à domicile à la PMI au cabinet : adresse

En fonction de la 1^{re} consultation de suivi/2^e consultation de suivi

Le __/__/__ à __ h__

Entre J6 et J10/consultation chez le pédiatre (ou médecin généraliste ayant l'expérience des pathologies du nouveau-né)

Le __/__/__ à __ h__

Nom du médecin :

N° de téléphone : __/__/__/__

Adresse :

Entre la 4^e et la 8^e semaine qui suit l'accouchement/entretien postnatal précoce

Le __/__/__ à __ h__

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) :

N° de téléphone : __/__/__/__

Adresse :

Entre 6 et 8 semaines après l'accouchement/consultation postnatale

Le __/__/__ à __ h__

Nom du professionnel (sage-femme ou médecin) :

N° de téléphone : __/__/__/__

Adresse :



Ce dont je peux bénéficier

- Un suivi à domicile par une sage-femme lors de la sortie de la maternité jusqu'au 12^e jour de l'enfant : ces séances sont prises en charge par l'Assurance Maladie à 100 %.
- Deux séances de suivi postnatal avec une sage-femme. Ces séances peuvent être réalisées, en cas de besoin, du 8^e jour jusqu'à la 14^e semaine après l'accouchement, au cabinet ou à domicile. Elles sont prises en charge par l'Assurance Maladie à 100 % jusqu'au 12^e jour après la naissance et à 70 % au-delà.
- Des séances de rééducation périnéale et abdominale, qui peuvent être prescrites après l'accouchement. Ces séances sont prises en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.



PÔLE FEMME-ENFANT

SERVICE D'OBSTÉTRIQUE • MATERNITÉ

HÔPITAL SUD

16, boulevard de Bulgarie
BP 90347 • 35203 Rennes cedex 2

Standard hôpital Sud :
02 99 28 43 21

Urgences maternité :
02 99 26 59 64

<https://maternite.chu-rennes.fr>

